



Amiens Horizon Europe 2050

le livre bleu du Conseil de la Société Civile

sous la direction de Brigitte Fouré, députée européenne



À tous les amiénois

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS..... 3

EDITORIAL : Jean-Christophe Parisot..... 5

INTRODUCTION : Brigitte Fouré..... 8

Les membres du Conseil..... 10

CHAPITRE 1 : AMIENS A L'HORIZON EUROPE : UNE VILLE MODERNE..... 25

Introduction..... 26

1.1 Citoyenneté politique..... 27

1.2 Citoyenneté associative..... 34

5 questions à... Margie Sudre..... 42

CHAPITRE 2 : AMIENS A L'HORIZON EUROPE : UNE VILLE DURABLE..... 50

Introduction..... 51

2.1 Transports..... 52

2.2 Energies..... 57

5 questions à... Johanna Bougon de Bruijn..... 61

CHAPITRE 3 : AMIENS A L'HORIZON EUROPE : UNE VILLE EUROPEENNE..... 65

Introduction..... 66

3.1 Amiens dans l'Europe..... 67

3.2 L'Europe à Amiens..... 71

5 questions à... Patrick Poissonnier..... 75

CHAPITRE 4 : AMIENS A L'HORIZON EUROPE : UNE VILLE SOLIDAIRE..... 80

Introduction..... 81

4.1 Solidarité territoriale..... 82

4.2 Solidarité sociale..... 86

3 questions à... Valérie Létard..... 91

EPILOGUE : L'APPEL DE STRASBOURG..... 96

Remerciements..... 98

Réalisation du Livre Bleu..... 99



AVANT-PROPOS

« Amiens Horizon Europe » : réunir des personnalités singulières et indépendantes

L'objectif du Conseil de la société civile « Amiens Horizon Europe » a été de rassembler des personnalités très différentes avec pour ambition de rédiger en un an ce « Livre bleu » destiné à dessiner le visage d'Amiens capitale régionale et européenne au 21^{ème} siècle.

En dehors de tout clivage politique, il s'est agi de donner la parole à des citoyens talentueux, qui ont à cœur de partager leur expérience de vie professionnelle ou sociale en se projetant dans l'avenir. Libres et spontanés, les échanges ont été retranscrits par un rapporteur selon différentes thématiques écono-

mique, sociale, culturelle ou sportive...

Cet exercice particulièrement original a été le fruit d'un dialogue entre des personnes n'ayant aucun engagement politique mais une riche expérience humaine ou associative. La rédaction du document final a donné lieu à une relecture individuelle de chacun des participants et une publication présentée lors d'un débat public.

D'autres villes pourront être invitées à rédiger de nouveaux « livres bleus ».



EDITORIAL

Jean-Christophe Parisot, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Lot (France)

Construire l'Europe de demain n'a de sens que si l'on reconnaît d'ores et déjà les citoyen(ne)s européens d'aujourd'hui.

Cette évidence exige pourtant un débat permanent sur le sens que nous voulons donner à la place des femmes et des hommes en Europe. Repliés ou généreux, imaginatifs ou aigris, fraternels ou nationalistes?

Les réponses sont souvent plus complexes que les questions. A condition de prendre le temps de partager et se questionner mutuellement, nous pouvons esquisser un projet commun. Tel est le défi relevé par

les acteurs de ce Livre bleu.

Pour réussir, il était donc essentiel de s'écouter et de ne pas interpréter, travestir ou accaparer la parole de l'autre. L'éthique de ces « rencontres amiénoises » dont la régularité et l'objet étaient clairement identifiés est une précieuse boussole. Les participants en ont vite compris l'enjeu et l'importance. Les échanges ont déterminé un cap à suivre. Le lecteur attentif voudra certainement prendre des notes en lisant ce livre et il aura raison car il apparaît certain que l'avenir de notre continent dépend de notre capacité de retranscrire l'appel lancé par ces anonymes de la politique, tous investis dans la vie, compétents dans leur domaine, heureux d'être des citoyens, des actifs, des associatifs, des parents.

Au delà des idéologies et des logiques politiques, il ressort de ces travaux une volonté de réaliser un rêve de bonheur. Pas celui des utopies haineuses du passé mais celui qui se fonde sur une authentique solidarité, concrète, réaliste. La crise économique que

nous traversons est aussi, ne l'oublions pas, une crise éthique des rapports humains.

Il faut apporter un souffle nouveau à la vie de la cité, ouvrir les fenêtres du débat à ceux qui font du bien sans faire de bruit. Il en va de la crédibilité du projet européen mortellement blessé dès lors que les élites semblent le confisquer. Merci aux libérateurs de parole, loin des états-majors partisans, qui se rappellent que la vie est plus forte, plus forte que tout, plus forte que les frontières.

Jean-Christophe Parisot,
mars 2009



INTRODUCTION

Brigitte Fouré, députée européenne, conseillère municipale d'Amiens

Parce que trop souvent, on dit que l'Europe est lointaine, parce que les eurodéputés doivent être les représentants des Européens, parce que l'Europe ne peut pas régir la vie de 492 millions de personnes comme on gère une commune de quelques centaines d'habitants, parce que les formes de démocratie ont évolué et que, aujourd'hui, chaque citoyen aspire à donner son avis et à participer aux décisions qui sont prises en son nom, j'ai souhaité associer à mon mandat de députée européenne, des hommes et des femmes ancrés dans la vie de la cité amiénoise.

Venues d'horizons politiques et sociologiques diffé-

rents, ces personnalités originales ont en commun une grande ouverture d'esprit, une générosité qui les a poussés à s'impliquer dans des associations sportives, culturelles, éducatives ou humanitaires et bien sûr des convictions clairement européennes. Aussi quand je leur ai demandé de participer à un « Conseil de la Société Civile », tous ont accepté.

Pendant une année, ces quinze hommes et femmes se sont réunis pour imaginer ensemble, le visage d'Amiens au sein de l'Europe en 2050. Forts de leurs expériences, ils se sont enthousiasmés pour ce véritable challenge qui leur était proposé. Ils ont élaboré des pistes de travail ou formulé des propositions concrètes, faciles à mettre en œuvre pour certaines d'entre elles.

Ce livre, bleu comme l'Europe, traduit donc la réflexion de citoyens européens qui veulent que l'Europe soit plus présente et plus visible dans notre vie quotidienne.

Cet ouvrage n'a pas d'autre ambition que de consti-

tuer, à sa façon, une petite pierre dans l'édifice de la construction européenne.

Et, qui sait, peut-être d'autres villes ou d'autres régions auront-elles à leur tour envie d'écrire leur propre livre bleu sur l'Europe.

Quand Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, avec quelques autres, ont lancé l'idée de l'Europe, ils étaient animés par une conception philosophique et politique profondément humaniste. Et, pour réaliser leur idéal, ils ont utilisé une démarche très pragmatique, en choisissant de faire d'abord l'Europe du charbon et de l'acier afin d'éviter à jamais la guerre entre les peuples européens. C'est dans cette double tradition humaniste et pragmatique que, modestement, le Conseil de la Société Civile veut s'inscrire.

Brigitte Fouré,
mars 2009

Les membres du Conseil



« Ce Conseil de la Société Civile m'a permis, dans le sillage de Léon Lamotte, de rencontrer des personnes extrêmement sensibles, d'être en osmose avec celles ci tout en ayant l'opportunité d'être un témoin et d'apporter mon vécu à ce projet se proposant de réfléchir au rayonnement d'Amiens dans l'Union européenne de demain. »

Francine Brandicourt

Artiste peintre ;

67 ans

Les membres du Conseil



Yolande Caumont

Correspondante locale de l'association « Handi Cap Evasion » ; chargée de mission auprès de l'association « Aide et Espoir pour le Monde Tibétain » (AEMT) ;
63 ans

« Avais-je déjà pensé ma ville, Amiens, être à ce point une dynamique, un creuset où le futur s'envisage, s'élabore, se construit ?

Qui plus est le futur d'Amiens en Europe, le futur de l'Europe pour Amiens.

Oui, ensemble, riche de nos différences, nous avons imaginé une ville idéale, une Europe idéale... qui peut devenir réalité.

Oui, nous sommes bien les enfants de Jules Verne, l'amiénois, auteur de La ville idéale...»

Les membres du Conseil



**Marie-Christine
Pham-Delespierre**

Médecin de santé au travail ;
Présidente d'une association
d'aide au Viêt-Nam ;
47 ans

« Je suis Vietnamiennne d'origine, pleinement française depuis longtemps, et picarde d'adoption depuis mon mariage et la naissance de mes enfants. Toutes ces identités s'articulent, aucune au détriment de l'autre.

En faisant partie de ce groupe, nous avons tous constaté que nous portions chacun une identité différente : par nos origines, nos spiritualités, nos options philosophiques, nos parcours de vie. . .

Mais surtout, dans ce groupe, j'ai pris conscience de la construction de mon identité européenne. Parce que nous nous sommes écoutés les uns les autres ; parce qu'il y avait la volonté d'une élue à l'origine de nos travaux.

Je pense que ce que nous avons vécu est transposable à l'échelle de l'Europe si ces deux conditions sont réunies : une volonté des élus, une tolérance et une écoute mutuelle des peuples. »

Les membres du Conseil



Marc Flécher

Principal de collège ;
Président de l'association nationale « Entreprendre
pour apprendre » ;
42 ans

Ce conseil de la société civile est un éloge à la diversité des talents. Notre réflexion s'est appuyée sur l'idéal européen garant de notre sécurité économique, sociale, militaire, environnementale, porteur d'universalisme et garantissant la paix.

Nous avons tous mesuré l'importance de l'engagement personnel, du principe de responsabilité individuelle dans la construction de la cité de nos vœux. Merci à Brigitte pour cette initiative et pour son engagement européen.

Les membres du Conseil



Pascal Goujon

Paysagiste, « Les jardins de Paco » ;

39 ans

« J'ai pris l'habitude de dire que je souhaite refaire le monde. Paysagiste, je commence par refaire le jardin. Refaire le jardin dans le but de refaire le monde : cela passe forcément par l'Europe ! »

Les membres du Conseil



Francis Huglo

Président d'association ;
Ancien Président de la CCI d'Amiens ;
79 ans

« Ma génération a raté l'Europe. Il est indispensable, dans le contexte de la mondialisation, de voir la France intégrer une Europe politique et pas seulement économique. »

Les membres du Conseil



Marie-José Jumez

Cadre bancaire ;
Directrice Qualité et Développement durable
54 ans

« Exister intensément au sein de millions d'européens avec la sensation de faire corps avec chacun d'entre eux paraît improbable ! c'est pourtant un étrange soir d'automne que cette dimension nouvelle, de femme, de mère, de citoyenne d'europe est née avec toute sa réalité.

Dans la simplicité d'une belle rencontre, celle des personnes appelées par Brigitte Fouré à constituer le premier conseil de la société civile. Laboratoire d'idées le Conseil de la société civile a consacré l'évidence que penser au pluriel notre avenir doit passer par la parole du plus petit dénominateur commun : le statut d'euro-péen. La richesse de nos cultures et notre histoire nous en donne le droit et le devoir. »

Les membres du Conseil



« Récemment, une dame m'a dit : « L'Europe on s'en fiche! » J'ai vécu les deux guerres mondiales. Je lui ai répondu : « Madame, grâce à l'Europe, cela fait soixante ans que nous sommes en paix ! »

Léon Lamotte

Peintre Sculpteur statuaire ;

97 ans

Les membres du Conseil



« Pour moi, ce conseil de la Société Civile fut l'expérience d'une Europe en miniature : une mosaïque de personnes de différentes cultures, classes sociales, statuts, âges, sensibilités politiques, etc.

Tout était réuni pour la discorde et le désaccord mais au contraire, nous nous sommes inspirés de la richesse de la différence de nos points de vue et de nos expériences pour écrire ce livre bleu sur l'Europe et notre ville d'Amiens. »

Vladimir Mendès Borges

Auditeur interne ;

Président de l'association « Cap Vert Amiens » et de

« MDR : Mobilisation Dynamisme Réussite »

24 ans

Les membres du Conseil



« Je crois en l'Europe et j'espère avoir pu participer, à mon niveau, à faire le lien entre l'Europe et les Amiénois et à convaincre ces derniers de l'intérêt d'appartenir à une même collectivité européenne. »

Sandra Mercier

Chef d'entreprise ;
Expatriée en Grande-Bretagne ;
36 ans

Les membres du Conseil



Ben Omar Miloudi

Agent de maîtrise SNCF ;
Association Amiens Nord Boxe Française
51 ans

« Le conseil de la société civile a été une expérience très enrichissante pour moi.

Bravo et merci à Brigitte Fouré et son équipe pour la diversité des membres du Conseil et l'organisation des débats.

Lorsque nous avons débattu de l'Europe, de son organisation et de son but, beaucoup de craintes sont tombées.

Aujourd'hui, je me sens encore plus européen et j'ai envie de participer et de m'engager pour faire passer ce message. Agent de maîtrise SNCF, je continuerai à militer pour le TGV Paris-Londres par Amiens...»

Les membres du Conseil



« Je suis très reconnaissant envers l'Union européenne car, très souvent, elle fait bouger une France trop frileuse.

C'est grâce à l'Europe qu'il existe, pour les jeunes notamment, un vrai dispositif de promotion de l'égalité des chances. »

Yassine Mokkadem

Cadre ANPE ;

Président de l'association « Mélodie en sous-sol »

48 ans

Les membres du Conseil



Pierre Savreux

Enseignant en droit européen ;
Coprésident de l'association One City ;
25 ans

« J'ai accepté d'intégrer le Conseil de la Société Civile «Amiens Horizon Europe» car Brigitte Fouré est à la fois élue locale et députée européenne.

L'Union européenne souffre d'un déficit démocratique. or il me paraît primordial d'impulser une démarche de démocratie participative qui favorise la voix des citoyens. »

Les membres du Conseil



Catherine Schmitt-Fardellone

Psychologue ;

51 ans

« Psychologue auprès, notamment de personnes atteintes du VIH, j'ai appréhendé ce fléau mondial de près. Et je sais que, pour avancer, il faut faire fi des nationalités. »

une question demeure cependant chez moi : en cas de conflit armé majeur sur notre territoire, l'Europe agirait-elle d'une seule voix ? »

Les membres du Conseil



« Ma vie associative et ma profession de médecin me prouvent chaque jour que, sans synergie européenne, on n'arrive à rien... »

Martine Verhaeghe

Médecin hospitalier en rééducation ; Adhérente de l'association de l'Ostéogénèse Imparfaite (AOI) ; Présidente de l'association « Médecine Physique et Réadaptation Nord-Picardie »

55 ans

CHAPITRE 1

Amiens à l'Horizon Europe : une ville moderne

Quelle citoyenneté dans la ville et dans l'Europe ?



Introduction

La citoyenneté n'est jamais acquise et se bâtit tous les jours. Elle est ainsi une construction permanente car elle est un élément important d'intégration.

C'est vraiment le constat premier que l'on pourra dégager des échanges qui ont eu lieu entre les membres d'Amiens Horizon Europe en avril 2008 au sein de la permanence parlementaire de Brigitte Fouré. D'autant plus que ce débat intervenait après les élections municipales et cantonales où certains adhérents du Conseil de la société civile avaient été candidats sous des étiquettes diverses (MoDem, UMP, PS, Nouveau Centre...)

L'intégration, même si ce mot est parfois considéré comme péjoratif, existe d'abord pour des étrangers résidant sur le sol national depuis un certain nombre d'années. L'acte d'intégration le plus connu est celui de l'acquisition de la nationalité de l'Etat membre en question. Mais ce n'est pas le seul : l'intégration intervient aussi pour des personnes exclues par leur faible

niveau de revenus, ou par des problèmes médicaux ou familiaux.

Ces processus d'intégration et les réalités auxquelles ils se confrontent peuvent conduire aujourd'hui à une redéfinition de la notion de citoyenneté et de sa portée.

Par ailleurs, l'émergence de nouvelles citoyennetés, locale, européenne, voire mondiale, a nourri la réflexion d'Amiens Horizon Europe et a ainsi participé à la remise en cause de la définition de la citoyenneté notamment à celle liée à la nationalité.

I.1 Citoyenneté politique

FICHE TECHNIQUE EUROPEENNE

Tous les citoyens des Etats membres de l'Union européenne sont titulaires de deux citoyennetés :

- la **citoyenneté nationale**
- la **citoyenneté européenne**

La citoyenneté européenne n'existe pas en tant que telle, mais découle de la citoyenneté nationale : seul un citoyen d'un Etat membre de l'Union européenne peut être citoyen européen.

La citoyenneté européenne est née juridiquement avec le traité de Maastricht de 1992.

Elle reconnaît à ses titulaires un certain nombre de droits :

- **droits de participation politique** : le Traité de Maastricht a mis en place le droit pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union résidant dans un autre Etat membre de participer aux élections municipales et européennes ou même de se faire élire à ces mêmes élections sous certaines conditions ;
- **libertés** : liberté de circulation des personnes, liberté de résidence, liberté de travail, dans l'Union européenne ;
- **le droit de pétition** auprès du Parlement européen ;
- **le droit de saisir le Médiateur européen** ;
- **la possibilité de bénéficier de la protection diplomatique** d'un Etat membre de l'Union si son propre Etat membre n'a pas de représentation diplomatique dans le pays concerné ;

- **des droits sociaux et économiques** reconnus de manière éparse par les textes communautaires (encouragement au dialogue social, directive sur l'hygiène et la sécurité...).

Mais face à ces droits, la citoyenneté européenne ne prévoit explicitement aucun devoir que devraient assumer en commun les citoyens européens. La citoyenneté européenne est donc largement incomplète, de nature essentiellement juridique mais souffrant d'un déficit de perception par ceux qu'elle concerne pourtant au premier chef, les citoyens européens.



Démocratie locale : le cas d'Amiens

En 1989, le nouveau maire d'Amiens, Gilles de Robien, a souhaité que des hommes et des femmes

indépendants soient mis à la tête des 26 comités de quartiers afin d'en faire des équipiers pour la nouvelle équipe municipale.

Concrètement, les comités de quartiers participaient aux jurys des concours d'architectes et donnaient leur avis sur les projets municipaux qui concernent leur secteur. De plus, tout le monde pouvait participer à leurs réunions, y compris les jeunes !

L'ensemble de ces comités de quartiers étaient réunis au sein d'une entité appelée Union des Comités de Quartiers.

La démocratie locale à Amiens est ainsi allé plus loin que ce qui était prévu par la loi française dite Chevènement, qui prévoyait l'instauration de conseils présidés par les élus eux-mêmes !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Aux élections municipales françaises de 2008, **991 candidats européens non-Français** se sont présentés dans les communes de plus de 3500 habitants et 244 d'entre eux sont aujourd'hui conseillers municipaux (sur 83 500). Cela reste peu.

Ils ont constaté

La citoyenneté européenne: une citoyenneté pas comme les autres

Distincte de tout cadre étatique, la citoyenneté européenne diffère des citoyennetés nationales que nous connaissons. Elle n'est pas une citoyenneté politique. Alors que la citoyenneté nationale repose sur l'idée de souveraineté populaire et suppose l'existence d'un acteur politique, la citoyenneté européenne doit s'accommoder de l'existence de la pluralité des Etats nationaux et de la diversité ethnique des habitants de l'Europe.

La prise de conscience de l'identité européenne: un préalable indispensable

La citoyenneté européenne ne peut être prise en considération que lorsqu'il y aura une prise de conscience de notre identité européenne et un sentiment commun d'appartenance à un même ensemble européen. Certes, des éléments symboliques

ont été acquis : l'adoption en 1985 du drapeau européen et du passeport européen, le choix en 1988 de l'hymne européen, L'Ode à la Joie de Beethoven mais ils sont encore trop méconnus.

La nécessité d'un rapprochement entre les citoyens et les institutions communautaires paraît donc essentielle.

L'Européen se découvre en voyageant

La définition de l'identité européenne passe par le voyage. Mais elle est aussi considérée grâce à l'émergence d'une voix unique européenne sur le plan international.

Le citoyen européen ne connaît pas ses droits

L'Europe souffre d'un déficit d'information. L'information est faible, mais surtout, le plus souvent, négative, à l'image de la question des quotas de pêche. Le citoyen se voit dans l'obligation d'aller chercher les

informations pour connaître les droits dont il dispose grâce à l'Europe.

Le citoyen européen, un enfant de la paix

L'apport essentiel de l'Europe, la paix, a tendance à être oublié par les générations les plus jeunes.

Ils ont dit

« On se sent européen quand on passe les frontières. Ne serait-ce que grâce à la monnaie commune, on se sent chez soi en Europe »

Marc Flécher

« La citoyenneté renvoie à la cité et donc à l'échelon local. Plus l'échelon est large, plus il est difficile d'impliquer le citoyen »

Marie-José Jumez

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

Une éducation civique européenne

L'enseignement d'instruction civique européenne constituerait un facteur de sensibilisation et de d'apprentissage de la citoyenneté.

- **Les cours d'éducation civique doivent pleinement intégrer la dimension européenne.** Le jour de la rentrée scolaire, il faudrait par exemple accueillir les élèves comme des citoyens européens, leur mentionner dans quel pays ils se trouvent et leur parler de l'Union européenne.

Des échanges scolaires et familiaux

Les séjours linguistiques sont des atouts essentiels pour s'approprier d'autres langues que la sienne. Ces programmes permettent de faire progresser les élèves et peuvent avoir le même impact qu'une demi année scolaire d'enseignement de la langue étudiée car les effectifs sont souvent réduits à une dizaine d'élèves encadrés par des professionnels. Cette formule permet un suivi et un soutien personnalisé. Le contenu pédagogique y est de qualité puisqu'assuré par des professionnels, au fait des dernières exigences pédagogiques et scolaires. Les familles hôtes sont soumises à une sélection rigoureuse pour satisfaire les attentes des jeunes et des parents.

- S'il existe déjà des programmes d'échange tels que Erasmus, Comenius ou Leonardo, leur portée reste encore trop limitée. Il faut **populariser ces programmes d'échange**, les élargir au plus grand nombre. Il faudrait par exemple mettre en place des échanges beaucoup plus tôt, dès le

- collège.
- Il faudrait également **plus d'échanges au niveau familial**. Les échanges entre familles devraient être ainsi facilités par les communes.

Visages et symboles de l'Union européenne

La journée de l'Europe, le 9 mai, est un symbole européen. Cette Journée est l'occasion d'organiser des festivités, des expositions et des jeux à caractère ludiques et éducatifs et qui rapprochent l'Europe et ses citoyens entre eux et permettront de faire connaître les langues, les cultures, l'histoire... de l'Union Européenne.

- **Faire du 9 mai une véritable journée de l'Europe.**
La rendre fériée dans l'ensemble des Etats membres.
A l'école, faire de l'Europe le thème unique de la

journée du 9 mai, à travers les cours mais également des projets

Le drapeau européen, est un des symboles d'unité et de paix entre les peuples de l'Union européenne. Il représente la solidarité et l'harmonie entre les peuples d'Europe. Parce que les symboles ont toute leur importance dans notre société, parce que le drapeau européen constitue un élément d'identification à l'Union européenne, parce qu'il contribue à établir cette union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, le drapeau européen devrait, à l'instar de l'Irlande ou du Portugal, être utilisé le plus possible.

- **Rendre le drapeau européen plus visible.**
Même s'il est de plus en plus utilisé par les États membres, accolé ou associé aux drapeaux nationaux (mairies, préfectures, monuments aux morts, défilés...), il faudrait le rendre plus visible.
Tout projet qui bénéficie de financement européen doit arborer le drapeau étoilé.
C'est non seulement une obligation de commu-

nication quant à l'origine des subventions mais c'est aussi le moyen de rendre les citoyens européens conscients de l'action de l'Union et de leur appartenance à la grande famille européenne.

L'Europe doit être plus facilement identifiable. A cet égard, une belle opportunité est offerte par la création du poste de Président du Conseil de l'Union européenne.

- **Un Président du Conseil de l'Union européenne connu de tous.**

Ce poste doit donc être occupé par une personnalité charismatique, connue des Européens.

... à l'horizon 2025

- **La mise en place d'une carte d'identité européenne**, mentionnant l'Etat d'origine. La carte d'identité serait donc identique pour tous les citoyens européens.

1.2 Citoyenneté associative

FICHE TECHNIQUE EUROPEENNE

L'action européenne en faveur de la vie associative, d'une citoyenneté active s'est renforcée ces dernières années. L'échec de la Constitution européenne, les référendums négatifs en France et aux Pays-Bas ont démontré avec force le décalage qu'il peut y avoir entre la population et l'échelon européen.

Les institutions européennes se sont alors rendu compte qu'elles avaient le devoir de rapprocher l'Europe de ses citoyens, qu'elles devaient effectuer un travail beaucoup plus profond de communication sur le projet européen.

Or le soutien à une citoyenneté active, une citoyenneté européenne active, est perçue comme l'un des moyens de nouer ce contact étroit entre le cœur po-

litique européen et les citoyens.

La Commission européenne, l'équivalent de l'exécutif européen, a ainsi lancé l'année dernière le programme « L'Europe pour les citoyens » pour la période 2007-2013. Le but de ce programme est de faire émerger une «citoyenneté européenne active» en impliquant davantage les Européens dans la construction de l'Union européenne. Il soutient donc les actions qui favorisent la participation directe des citoyens, le développement d'une conscience civique européenne, ainsi que la compréhension mutuelle, la tolérance et le dialogue interculturel. Par exemple, des projets tels que des rencontres entre jeunes de différents Etats-membres, des instruments d'information sur l'Europe, sur son histoire, des événements transnationaux, etc.



La structure du programme « Citoyens pour l'Europe »

1. Une première action, intitulée « des citoyens actifs pour l'Europe », a pour objet d'encourager notamment des jumelages de communes ;
2. un deuxième volet, intitulé « une société civile active » (environ 31% du budget total sont alloués à cette action), prévoit le financement d'organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes, un soutien à des organisations issues de la société civile (comme le Mouvement européen ou l'association Notre Europe par exemple), ainsi qu'une aide plus ponctuelle aux projets de ces organismes ;
3. Enfin, le dernier volet, dénommé « tous ensemble pour l'Europe », vise à subventionner des événements jugés importants, tels que des commémorations, des conférences, ainsi que des études, des enquêtes et des sondages d'opinion.

Ce programme est doté d'un budget de 235 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Ils ont constaté

Une méconnaissance des financements européens

La complexité et la lourdeur des procédures administratives découragent souvent les associations à s'engager dans de telles procédures. En effet, le passage devant les administrations européennes et nationales complexifie les démarches. Pour autant, le relais national s'avère indispensable à la sauvegarde de l'égalité de traitement entre les dossiers.

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

Un interlocuteur européen disponible

L'apport financier européen gagnerait à être complété par un apport humain, à travers une mise à disposition de professionnels soutenus par un programme européen par exemple. Ces derniers pourraient être mis directement à la disposition des associations.

Un interlocuteur unique

Il pourrait aider efficacement les associations en demande de financement ou de projets européens (par exemple un professionnel du droit européen). Cet interlocuteur pourrait compléter les informations générales délivrées par les info-points Europe.

... à l'horizon 2025

La mise en place d'un réseau européen des associations

Il permettrait à chacune de rencontrer ses homologues européens ayant des actions similaires. Les associations pourraient ainsi échanger leurs savoir-faire.

La création d'une Maison de l'Europe à Amiens

Elle accueillerait les Européens d'Amiens (étudiants, professionnels) en se servant de l'exemple du programme « Amiens Accueil » déjà disponible pour les cadres :

- pour leur donner des informations sur la ville et la région

- pour leur proposer des cours de français (possibilité de tandems franco-X)

Elle organiserait des manifestations culturelles européennes (repas typiques, concerts, théâtres)...

1.3 Citoyenneté égalitaire



FICHE TECHNIQUE EUROPEENNE

En décembre 2000 a été approuvée à Nice la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Avec le traité de Lisbonne qui devrait entrer en vigueur en 2010, elle acquiert une valeur juridique contraignante. Que dit cette charte ?

Elle confirme d'abord les droits et libertés traditionnellement reconnus en Europe. Elle les complète ensuite en les modernisant à la lumière des évolutions de notre société : protection de la vie privée face au développement de nouveaux moyens techniques, reconnaissance de droits liés à la bioéthique, par exemple.

Elle établit notamment le **principe de non-discrimination**, interdisant la discrimination « fondée

notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».

Ces droits sont protégés par les juridictions nationales et en dernière instance par la Cour de justice européenne.

Mais si les principes d'égalité, de liberté et de solidarité sont juridiquement clairement définis et protégés en Europe, l'expérience nous apprend que la mise en œuvre de ces principes n'est malheureusement pas toujours parfaite. Comment garantir alors le respect des principes garantis par l'Europe dans nos vies quotidiennes ? Faut-il agir à l'échelon européen ou au contraire à l'échelon local ?



Les discriminations dans l'Union européenne

Dans le cadre de « l'année européenne de l'égalité des chances pour tous » déclarée en 2007, la Commission dresse un état des lieux de la discrimination et des inégalités dans l'Union européenne.

64% des citoyens européens estiment que la discrimination fondée sur l'origine est la forme de discrimination la plus répandue en Europe. 80% des Français partagent cette opinion. Une majorité d'Européens perçoit également les discriminations sur le handicap (53%) et l'orientation sexuelle (50%) comme étant répandues.

Les Européens sont partagés à propos de la discrimination sur la religion et les convictions. 44% la jugent répandue, et 47% la qualifient de rare. Parmi les Européens, les Français sont ceux selon lesquels cette

discrimination est la plus répandue.

Parmi les critères susceptibles de désavantager une personne dans le domaine de l'emploi, à compétence égale, les Européens citent d'abord « le look, la façon de s'habiller et se présenter » (51%), le handicap (49%) et l'âge du candidat (49%). L'origine constitue le quatrième critère le plus fréquemment évoqué (45%). 87% des Européens soutiennent l'adoption de mesures en faveur des handicapés afin d'assurer l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi.

51% des citoyens européens estiment que « l'on ne fait pas suffisamment d'efforts » dans leur pays pour lutter contre les discriminations. Ils ne sont que 36% des Français à le penser. En effet, 61% d'entre eux jugent les efforts consentis par la France suffisants.

Cet eurobaromètre spécial fait partie de la vague 65.4 L'enquête s'est déroulée entre le 7 juin et le 12 juillet 2006, sur une population âgée de 15 ans et plus, dans les 25 Etats-membres (A l'époque, 25 Etats-

membres dans l'Union Européenne (NDLR), ainsi que la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie et la Turquie. La méthode utilisée est celle de l'échantillonnage.

Ils ont constaté

L'Union européenne : une émulation positive

L'Union européenne a permis par exemple la création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE) en France. Une délégation régionale Nord Pas de Calais Picardie a également été mise en place. A Amiens, l'Unité de Traitement des Actes Discriminatoires (UTAD) effectue un travail considérable, recevant beaucoup de dossiers.

Une méconnaissance des possibilités offertes par l'Union européenne

Par exemple, peu nombreux sont ceux qui connaissent le Médiateur européen.

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

Valoriser un croisement symbolique à Amiens

Amiens dispose d'un symbole fort avec le croisement de l'Avenue de l'Europe et de l'Avenue de la Paix. Il faut valoriser ce symbole :

- en plantant un «arbre de l'Europe et de la paix»
- en y organisant une «course de l'Europe»
- en organisant une manifestation culturelle européenne
- et surtout en invitant des Européens !

... à l'horizon 2025

Créer des antennes locales du Médiateur européen

Il faudrait créer des antennes locales du Médiateur européen pour aider les citoyens à identifier l'organe le plus approprié auquel adresser une plainte.

Ne pas fermer la porte à la discrimination positive

La discrimination positive peut être une solution envisageable si elle est conçue comme une solution transitoire, comme une étape. La discrimination positive ne doit pas être écartée d'emblée ; si elle peut aider à favoriser l'intégration, il serait dommage de s'en priver. Il s'agit d'un enjeu qui a des conséquences directes sur la vie de chacun.



5 questions à... **Margie SUDRE**

**Députée européenne ;
Présidente de la délégation française
du PPE-DE au
Parlement européen ;
Ancienne ministre ;
Conseillère régionale de La Réunion**

**« La densité des échanges multiplie les
opportunités de mettre en œuvre des
ponts entre les citoyens »**

**Quel type d'intégration l'Europe devrait-elle
proposer aux étrangers ?**

Il me semble important de faire une distinction entre

plusieurs types d'immigrations. Une immigration légale qui est nécessaire à notre espace communautaire en tant qu'alternative pertinente aux évolutions démographiques qui verront à l'horizon 2040 une baisse de quasiment 50% de la population en âge de travailler. Vient ensuite une immigration d'asile qui entre dans la tradition européenne de soutien aux droits fondamentaux et qui soulève des enjeux particuliers. Enfin il y a une immigration irrégulière qui pose des problématiques très particulières en fonction de l'origine des migrants, de leur Etat membre d'arrivée et enfin des raisons qui les poussent à risquer leur vie pour accéder au sol européen.

Ce qui rend notre territoire absolument attractif, c'est cette qualité de vie permise par un contexte socio-économique bien au-delà de la moyenne, qui fait de l'Union européenne le premier acteur économique mondial. Cette dimension économique est incontournable pour saisir l'enjeu et la nécessité d'intégration des personnes désirant mettre leur capacité au service de l'économie européenne. Dès lors, savoir

orienter les travailleurs, savoir anticiper les besoins de nos territoires et permettre une circulation simplifiée des travailleurs dans l'espace unifié créé par l'Union Européenne, sont les piliers sur lesquels reposent une intégration réussie.

Je pense notamment que la réussite de cette intégration doit passer par l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et l'Etat français a mis en place des cours de langue française gratuits pour aller dans ce sens. Les ressortissants de pays tiers peuvent ainsi profiter de 400 heures de français au titre du contrat d'immigration passé entre la personne et l'Etat. Je suis également favorable au droit de vote aux élections municipales pour des ressortissants qui seraient installés depuis longtemps sur un territoire. Je tiens à préciser ici que nous parlons de ressortissants extracommunautaires, puisqu'en effet les citoyens européens installés sur le territoire d'un Etat membre disposent déjà des mêmes droits et des mêmes prestations que les citoyens nationaux.

Enfin, il faut ajouter à ces questions l'échange de nos cultures respectives comme un fluidifiant nécessaire à cette mécanique d'intégration. L'Union européenne, parce qu'elle est aujourd'hui un territoire de promesses pour des milliers de personnes dans le monde, doit s'élever à la hauteur de ces aspirations. C'est là un des consensus qui existe au niveau européen : offrir un environnement adéquat à ces forces qui aspirent à rejoindre chaque année les Etats membres de l'Union Européenne.

Comment construire des ponts entre les peuples nationaux au niveau européen ?

Les ponts entre les peuples prennent des formes multiples. Ainsi il existe naturellement des ponts culturels qui sont tissés au gré des rencontres et des échanges entre nos citoyens européens dans leur vie quotidienne. C'est la conséquence directe de la vie dans un espace dense de culture, d'histoire et de langues.

Mais un pont, c'est d'abord un support, et c'est alors au fondement de l'Union européenne que l'on s'adresse. La création du Marché Intérieur et la mise en place des libertés de circulation des personnes, des marchandises et des services au sein du territoire communautaire offre chaque jour au citoyen des moyens incroyables pour se déplacer et découvrir les autres Etats membres. C'est, par exemple, la possibilité de découvrir les milliers de produits typiques qui proviennent des Etats voisins, leur cuisine, leur art, leur créativité dans tous les domaines. Grâce à l'Union économique et monétaire, l'usage de l'euro a effacé les difficultés liées à la multiplicité des devises et nous permet d'envisager des déplacements aisés en Europe. Et c'est par l'unification des normes européennes que les compagnies aériennes low-cost ont pu être créées et permettent chaque jour à des milliers de personnes de voyager, de se rencontrer et de tisser des liens absolument inconcevables quelques décennies auparavant.

Afin de construire également des ponts fiables

entre les Etats, l'Union européenne a développé depuis 1987 le programme de bourses ERASMUS qui s'adresse aux étudiants européens pour leur permettre d'étudier à l'étranger. Ces échanges universitaires profitent chaque année à près de 22 000 français et 150 000 étudiants en Europe, et on compte aujourd'hui 1 500 000 étudiants ayant bénéficié de ce programme. Dans le cadre privé, on retrouve le programme du Service Volontaire Européen.

On peut émettre un constat : c'est la densité des échanges qui multiplie les opportunités de mettre en œuvre des « ponts ». L'Union européenne s'est engagée à ouvrir la voie à ces initiatives grâce à un socle de législation commune aux Etats membres. Elle l'a fait également en poussant les échanges entre les peuples, tel que le prouve le succès de l'année 2008 du dialogue interculturel. Elle le fait encore chaque jour en conditionnant l'accès à ses programmes de soutien financier aux seuls acteurs qui travaillent avec des partenaires européens.

Voilà ce que sont ces ponts : de multiples structures qui permettent aux citoyens, aux agents de la vie culturelle et aux agents économiques d'envisager la dimension européenne dans leurs activités. Parce que nous partageons cette idée que nous ne pouvons plus nous permettre de composer seuls dans notre monde moderne et globalisé.

Quels devraient être les objectifs en matière de communication de l'UE afin de se rapprocher des citoyens ?

La Communauté européenne a mis depuis longtemps un grand soin à communiquer auprès des citoyens, puisqu'elle est une création à leur destination. Et depuis 1979 les députés européens sont élus au suffrage universel direct tous les cinq ans. Ils ont alors pour mission de représenter leurs concitoyens et je m'attèle chaque jour à cette tâche passionnante. Nous devons faire en sorte que les citoyens se sentent à la fois stimulés et protégés par le niveau européen.

Et pour satisfaire à notre mission, nous disposons, en tant que parlementaires, de nombreux outils qui nous permettent d'établir le contact avec les électeurs qui nous ont choisis. Chaque année plusieurs centaines de personnes sont invitées par leur député à découvrir le travail au sein du Parlement et l'ensemble de notre travail est consultable sur Internet.

En vérité, la première difficulté à laquelle nous sommes confrontés lorsque nous voulons communiquer sur l'Union Européenne c'est l'ampleur de la tâche. Il faut savoir que nous parlons de 27 Etats membres, de 500 millions de citoyens et de 23 langues officielles. C'est donc parce que nous favorisons un relais d'information permanent avec les associations de dimension nationale ou de dimension européenne que nous arrivons à amplifier cette communication. Grâce aux Etats membres et à leur administration nationale c'est un autre relais qui se met en place, comme en témoigne l'immense engouement entraîné par la présidence française de

l'Union européenne de juillet à décembre 2008. En investissant toujours plus dans la pédagogie et dans la transparence, les institutions européennes veulent montrer à tous les citoyens la teneur de leur travail. A ce titre, le Parlement Européen a mis en place la chaîne EuroparlTV, qui propose une information en continu et offre à tous la possibilité de suivre le travail des députés lors des sessions plénières.

Dans notre société de la communication actuelle, le média privilégié pour informer et créer un impact sur les citoyens reste la télévision. Je soutiens donc la création de spots télévisés brefs et informatifs sur le modèle des diffusions qui avaient eu lieu avant les élargissements de 2004 aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Je pense que c'est un moyen fort de provoquer un intérêt direct pour nos activités.

On peut donc dire que les outils existent et que l'information passe par ces canaux. Aujourd'hui notre mission est donc de montrer au citoyen qu'il peut et qu'il doit se saisir de l'enjeu que représente l'Union

Européenne dans le monde. Il s'agit d'une opportunité unique, particulièrement en ces temps de crise économique, et les élections européennes du 7 juin 2009 devront en relever la nécessité.

Dans quelle mesure l'école devrait-elle tenir compte de l'Europe ?

Il faut tout d'abord rappeler que l'Education Nationale est une prérogative des Etats membres. Aujourd'hui nous devons donc évaluer les initiatives bilatérales ou citoyennes qui existent et il me vient immédiatement à l'esprit le manuel d'histoire franco-allemand qui est publié depuis 2006 pour les élèves de Terminale. Ce manuel reflète à lui seul tout l'enjeu que représente l'éducation pour nos Etats modernes, et tout le chemin qu'il nous reste à parcourir pour promouvoir l'Europe. Le niveau européen permet ensuite d'amplifier et de proposer l'adoption de ce type d'outil au plus grand nombre d'acteurs.

Mes idées à ce sujet sont claires : j'ai toujours désiré

que les élèves puissent bénéficier d'une formation sur l'Union européenne. Pour cela il faudrait pouvoir également former les professeurs et peut-être introduire dans les concours de l'Education Nationale une épreuve portant sur le travail de l'Union Européenne. J'ai également parlé du programme Erasmus à destination des étudiants universitaires : pourquoi ne pas imaginer leur dispenser une formation brève et intensive sur les institutions européennes, puisqu'ils bénéficient d'un financement communautaire ?

Mais au-delà de l'intérêt pour l'architecture institutionnelle de l'Union elle-même, il faut comprendre que l'école a fait d'immenses progrès dans sa considération pour l'Europe. Je pense notamment à l'apprentissage des langues étrangères dès l'école primaire qui me paraît fondamental aujourd'hui. Comme le soulignait le philosophe Ludwig Wittgenstein : « Les frontières de mon langage sont les frontières de mon monde », et je soutiens donc que l'intérêt pour l'Europe ne peut nécessairement naître que d'un intérêt pour ses autres cultures.

Quel est le pouvoir des pétitions au sein du processus législatif européen ?

Le droit de pétition s'inscrit dans le droit à une bonne administration. Il a été originellement prévu par le Parlement européen avant d'être institutionnalisé par le Traité de Maastricht en 1993. Aujourd'hui, chaque citoyen a le droit de présenter une pétition au Parlement, qui dispose d'une Commission parlementaire dont je suis membre. Il faut savoir que les pétitions ne peuvent concerner que les domaines d'activité de la Communauté, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dépasser les pouvoirs qui nous ont été conférés par le Traité.

La commission parlementaire des pétitions établit une réponse aux demandes des citoyens, qui très souvent concernent des domaines hors de notre compétence. Nous faisons donc alors une mission d'orientation vers l'administration compétente. Si la pétition entre dans le cadre de notre compétence,

alors notre commission peut demander à la Commission européenne de lui fournir des informations pertinentes ou un avis sur les points soulevés par le pétitionnaire; elle peut organiser des auditions ou envoyer des membres sur place pour constater les faits. Je me suis moi-même déplacée l'an dernier à Fos-sur-Mer dans le cadre d'une demande concernant un incinérateur. Nous avons proposé une conciliation afin d'augmenter la part de méthanisation dans le processus, c'est-à-dire la possibilité de réutiliser une partie de l'énergie produite par les déchets. Grâce à notre visite nous avons fluidifié les demandes des différents protagonistes et débloqué la situation.

Parmi les attributions de cette commission nous pouvons également soumettre l'objet de la pétition au médiateur européen et enfin solliciter l'avis d'une autre commission parlementaire, notamment lorsque la pétition vise à modifier des dispositions législatives en vigueur. Cela permet d'intéresser directement les commissions parlementaires qui sont techniquement compétentes dans le domaine et qui

peuvent ensuite proposer un rapport législatif sur le sujet.

Ces activités sont absolument fondamentales pour informer d'un problème ressenti et soulevé par les citoyens, et elles font partie du mécanisme complexe qui peut mener à un changement législatif ou à une création législative.

A ce titre, le Traité de Lisbonne qui n'est pas encore ratifié par tous les Etats membres, permettra d'influencer considérablement ce domaine. Il crée en effet le droit d'initiative citoyenne qui, au-delà d'un million de signataires, permet de demander à la Commission européenne de présenter un projet de loi dans un domaine relevant de sa compétence. C'est un pas supplémentaire dans la procédure législative, puisque c'est la Commission Européenne qui a l'initiative de proposition des lois.

CHAPITRE 2

Amiens à l'Horizon Europe : une ville durable

Quelles énergies et quels transports pour demain ?



Introduction

Bâtir une ville durable : ce thème sur lequel ont réfléchi les membres d'Amiens Horizon Europe en juillet au domicile de la députée européenne Brigitte Fouré a été l'occasion pour chacun de se confronter à l'expérience de l'autre, notamment dans sa vie professionnelle.

Le « Grenelle de l'environnement », élaboré en France en 2008, nous a rappelé que le développement durable est un enjeu planétaire, européen, national mais aussi un enjeu local.

Amiens Horizon Europe a ainsi beaucoup insisté sur le fait que chaque habitant doit avoir une part de la décision pour bâtir une ville durable : au niveau communal, il importe aujourd'hui de recourir, de manière plus approfondie, à la participation des habitants et des partenaires.

Aujourd'hui, les membres du Conseil de la société civile ont conscience qu'ils ont la capacité d'agir

afin d'accompagner les générations éco-citoyennes de demain et imposer le développement durable comme fil directeur et non à travers des actions isolées.

2.1 Transports



Que fait l'Europe en matière de transports ?

Beaucoup, puisque c'est l'un des domaines dans lesquels la compétence européenne est la plus ancienne et la plus approfondie.

La politique européenne des transports c'est d'abord **le soutien aux grands projets de réseaux transeuropéens :**

- Thalys Paris – Bruxelles – Amsterdam – Londres
- TGV Est France – Allemagne
- Le pont de l'Øresund entre le Danemark et la Suède
- Canal fluvial Seine – Escaut

Ce sont quelques exemples parmi les 30 projets prioritaires identifiés.

La raison d'être première de la politique européenne des transports est de **faciliter la circulation dans l'espace européen**, en conformité avec le principe de libre circulation des personnes et des marchandises.

Mais depuis quelque temps, la politique européenne des transports a pris une autre dimension pour devenir la **politique du transport durable**.

Fortement résolue à agir en pionnière dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement, l'UE prend désormais en compte dans toutes ses initiatives les conséquences en matière d'environnement. Bien entendu, le secteur des transports est ici pleinement concerné. De nombreux textes proposés par la Commission européenne visent donc à rendre les transports européens plus verts.

- **La réduction des émissions de CO2 des véhicules**, à travers des exigences techniques plus

fortes demandées aux constructeurs

- La mise en place de **quotas d'émission** : d'abord pour l'industrie, puis petit à petit pour les transports.
- Le soutien au **transfert multimodal** : des modes les plus polluants vers les modes les moins polluants (ferroviaire, maritime, fluvial).

L'intervention européenne est donc large et résolument « verte » en matière de transports. Elle prend toute sa logique lorsqu'elle vise à développer les axes de communication intra-européens ou à harmoniser les performances écologiques de toutes les voitures vendues en Europe.

Mais si l'on se rapproche du cadre qui nous intéresse particulièrement ici, **le cadre urbain**, la plus-value européenne peut paraître moins évidente, dans la mesure où l'Europe n'a pas vocation à intervenir sur les politiques d'aménagement local.

Pour autant, un **plan d'action pour une nouvelle**

mobilité urbaine est en cours d'élaboration au niveau européen. Les objectifs sont les suivants : **lutter contre la pollution, la congestion, le bruit et l'insécurité routière.**

Par quels moyens ?

Il ne s'agira ici que de **recommandations** aux autorités locales qui restent compétentes et se montrent de plus en plus novatrices dans ce domaine : services de vélos urbains, explosion du tramway, création de péages urbains (Londres, Rome, Stockholm). L'enjeu est donc **d'articuler l'action locale et européenne**, en particulier dans la ville que nous connaissons le mieux.



Au Canada et en France : 3 cas concrets d'actions pour la protection de l'environnement

Au Canada, de nombreux efforts ont été entrepris, notamment par le Réseau de Transport de la Capitale (CTC) dans le cadre du festival d'été de la ville de Québec.

Des centaines d'autobus sont mis en place à cette occasion afin de faire sortir les festivaliers plus rapidement du centre-ville et éviter les traditionnels bouchons. Les résultats sont là : 100 000 personnes de plus ont utilisé les bus en 2008 par rapport à l'année précédente. Les chauffeurs de bus ont ainsi dû faire des centaines d'heures supplémentaires.

Toujours au Canada, certaines régions du pays doivent ériger des clôtures pour animaux sauvages au bord des routes afin que les automobilistes n'entrent

pas en collision avec des orignaux, espèce protégée. Dans la province du Nouveau-Brunswick, 300 véhicules entrent en collision chaque année avec un orignal.

Enfin, près de chez nous, dans le département du Nord, la commune d'Aulnoy-Aymeries se bat pour faire renaître une ligne de TER dite « à grande vitesse », afin de lutter contre le réchauffement climatique et la crise du pétrole. Beaucoup d'habitants de cette commune se rendent à Lille pour travailler et la circulation en ville devient ainsi problématique. Toutefois, le projet est mis à mal par une poignée d'habitants qui ne veut pas de ce train « au fond de leur jardin ».

Ils ont constaté

Le transport : un enjeu considérable pour l'Europe

Le système de bonus-malus semble efficace. Fondé sur les émissions de CO2 par km des véhicules neufs, il récompense l'achat de véhicules qui émettent moins de CO2 et pénalise les acheteurs des véhicules les plus émetteurs. Il a été instauré en France à la suite du Grenelle de l'environnement, qui mettait ainsi en application les mesures prises au niveau européen, par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. C'est un système qui semble efficace pour modifier les comportements et inciter à participer à la maîtrise de la facture écologique en achetant des voitures plus propres. L'objectif est d'inciter les acheteurs de véhicules neufs à privilégier les voitures les plus sobres en carbone.

Ce dispositif permettra :

- de réduire le prix d'achat des véhicules écolo-

giques,

- de responsabiliser le consommateur,
- d'accélérer le renouvellement durable du parc automobile
- de stimuler l'innovation technologique des constructeurs en les encourageant à cibler leur offre sur les produits les plus propres.

Une prise de conscience désormais acquise

Les comportements commencent à changer mais il faut aller plus loin.

Ils ont dit

« Le souci de faire changer les comportements doit être la première préoccupation. Cela passe d'abord par l'éducation de tous, mais surtout des plus jeunes ».

Marie-Christine Delespierre

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

Le souci de faire changer les comportements doit donc être premier, à travers l'éducation de tous. C'est en multipliant les possibilités pour les transports alternatifs à la voiture que l'on donne la possibilité aux citoyens de changer leurs comportements.

Apprendre de nos voisins européens

Par exemple, lorsque cela est possible, il faut utiliser le vélo ou inciter les conducteurs à pratiquer le co-voiturage.

Développer l'usage du transport ferroviaire

Le développement des lignes de chemins de fer s'inscrit parfaitement dans la logique du développement durable. A ce titre, le passage du TGV par la ville d'Amiens est une priorité.

Développer le télétravail

Soutenir le développement du télétravail, à travers des aides financières, des réductions de charges sociales par exemple.

Développer les vidéos-conférences

Le Parlement européen devrait à cet égard donner l'exemple. La dématérialisation permettrait en effet de résoudre les difficultés liées à l'éparpillement des institutions européennes, en évitant de nombreux trajets.

2.2 Energies

FICHE TECHNIQUE EUROPEENNE

Une ville durable c'est une ville rationnelle en termes de schéma de transports urbains mais c'est également une **ville efficace sur le plan énergétique**.

Là encore, la compétence européenne est relativement large et ancienne. La question de l'énergie est même à la base de l'idée européenne.

L'énergie est une **question vaste**, qui peut s'aborder sous l'angle de la **géopolitique internationale** (dépendance de l'UE vis-à-vis des pays producteurs de pétrole et des pays producteurs de gaz, la Russie notamment), **sous l'angle national** (question des « champions nationaux ») ou **sous l'angle local**, et c'est plutôt ce qui nous intéresse ici.

Au niveau de l'UE, quel est l'objectif officiel ?

« *S'engager résolument vers une économie à faible*

consommation d'une énergie plus sûre, plus compétitive et plus durable ».

Quels sont les moyens ?

- **Des mesures « techniques »** : séparation des fonctions de gestionnaire et de distributeur d'énergie (gaz et électricité)
- **Le soutien au développement de nouvelles formes d'énergie**, les énergies renouvelables. But : 20% d'énergies renouvelables en 2020.
- **Des enjeux plus symboliques**, tels que les Energy Globe Awards, qui récompensent les projets novateurs en matière d'énergie, chaque année en mai.

Le **volontarisme européen** en la matière est clair et il appartient aux Etats-membres, aux collectivités locales et aux particuliers de joindre le mouvement. Les projets locaux ou individuels se multiplient d'ailleurs :

- **Construire l'habitat durable** (récupération de l'eau de pluie, panneau solaire)

- **Techniques de réduction des consommations** (éteindre les écrans de veille, éteindre les lumières, fermer le robinet quand on se lave les dents, etc)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au Japon, Matsushita Electric, l'un des plus grands groupes électriques japonais commercialise depuis le mois d'août un vélo électrique qui récupère l'énergie résultant du freinage.

Ainsi, sur un parcours comprenant à la fois du plat, des côtes et des descentes, la récupération de l'énergie au freinage permet au vélo électrique d'étendre son autonomie d'environ 35 kilomètres pour atteindre les 125 kilomètres, contre 90 kilomètres (sans récupération). Seul problème : le coût de ce vélo reste élevé.

Ils ont constaté

L'Union européenne est le deuxième plus gros consommateur d'énergie dans le monde (derrière les Etats-Unis). On constate toutefois une évolution des comportements, notamment au sein des entreprises visant à consommer moins et mieux.

Ils ont dit

« La question environnementale s'est financiarisée. L'environnement a acquis une valeur marchande. Par exemple, il existe aujourd'hui des offres de produits financiers labélisés 'développement durable'. »

« Un poste comme le mien n'existait pas il y a quelques années. Aujourd'hui, ils se multiplient dans de nombreuses entreprises... »

Marie-José Jumez

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

L'éducation peut faire changer les comportements.

Là encore, apprendre de nos voisins européens pour en retenir les meilleures pratiques

Il faut suivre les bons us et coutumes de nos voisins européens qui, comme en Suède, utilisent les bougies pour s'éclairer.

Eduquer surtout les jeunes générations

Il faudrait se concentrer en particulier sur les plus jeunes générations, qui s'habituent d'ores et déjà au

tri sélectif par exemple. Le cours d'Education au Développement Durable devrait être développé durablement !

Une leçon de développement durable à la météo !

Une mini-leçon de développement durable pourrait être intégrée dans le programme de prévisions météorologiques.

Elargir le système de quotas d'émissions

Le système de quotas, efficace, devrait être poursuivi. Pourquoi ne pas instaurer un système global de quotas carbone par Etat membre, divisé ensuite par chaque Etat entre les différentes régions, puis par département, ville, quartier, immeuble, etc. ? Chaque école, chaque institution, chaque maison pourrait se fixer un objectif de coût carbone. Ainsi l'on avancera beaucoup plus vite qu'en ayant uniquement des

quotas fixés au niveau des Etats.



5 questions à...

Johanna BOUGON DE BRUIJN

Présidente du Centre Libre Ecologique
Européen (CLEE) ;
Conseillère municipale d'Amiens

**« Un programme éducatif pour tous les
petits Européens sur les risques pour
l'environnement de l'utilisation des car-
burants fossiles »**

**Auriez-vous des suggestions à donner en ma-
tière de protection de l'environnement pour in-
citer les citoyens européens à utiliser les trans-
ports en commun, à pratiquer le covoiturage...?**

A concevoir autrement leur mobilité, donc. La mobi-

lité est passée de 5 kms par personne par jour à 30 kms en moins d'un quart de siècle ! La difficulté est de faire passer un message pour trois déplacements différents. En ville il est plus facile d'offrir des solutions alternatives, les villes européennes ont certes souvent abandonné les tramways et les vélos au lendemain de la seconde guerre mondiale et l'avènement de la voiture mais n'ont fort heureusement pas transformé leurs villes en superpositions d'autoroutes et autres voies rapides comme cela se voit partout en Asie actuellement.

Une politique cohérente et une pédagogie convaincante sont indispensables afin d'obtenir un changement des comportements pour les courtes distances. La réintroduction d'un tramway est souvent, plus qu'un aménagement, un message très efficace. Pour les très grandes distances le transport collectif ne fait pas débat, le train et l'avion sont incontournables. Les déplacements intermédiaires sont les plus difficiles à traiter car il faut une certaine conviction pour abandonner la voiture qui procure non seulement

un confort et une liberté totale mais aussi un sentiment de protection vis à vis du monde extérieur.

Les conséquences négatives sur l'intégrité des personnes et sur la santé de la planète et donc sur l'avenir de l'humanité forment les seuls arguments qui poussent les automobilistes à abandonner leur voiture ou à la partager. L'éducation des très jeunes pour une autre mobilité doit se faire très tôt en amont d'une prise d'habitude d'adulte. Un programme scolaire harmonisé en Europe dans ce sens devrait être basé sur une approche ludique de la nécessité d'ouvrir les yeux sur l'impact de l'utilisation individuelle et intensive de la voiture sur la qualité de l'air, des sols et la fatale occlusion des artères et non sur une culpabilisation individuelle. Le film « Trafic » de Jacques Tati est génial comme support, il démontre les limites de la liberté de la voiture, sa vie et sa mort. L'humour décalé et très visuel de Tati peut être universel, et donc européen !

Comment faire prendre conscience aux citoyens des enjeux environnementaux dans les transports ?

En les informant du juste prix environnemental ! Les publicitaires trouvent parfaitement la corde sensible pour donner envie de la voiture. L'objet de rêve de chacun a une face noire qu'on occulte avec allégresse, surtout dans les pays constructeurs d'automobiles. La même efficacité peut être obtenue à travers la démonstration de l'impact environnemental rapporté à la personne. L'empreinte écologique de la voiture est explicable.

Pensez-vous que les institutions européennes et les Etats membres ont pris conscience de l'urgence écologique?

La prise de conscience se fonde dans les égocentrismes nationaux.

Rien ne pourra se faire sans l'idéal européen. L'Europe doit sa vie à la conviction que la paix ne pouvait être

garantie qu'à travers des accords économiques. La solidarité européenne est la seule voie de réponse à l'urgence écologique.

Faut-il taxer les énergies polluantes à la source pour réduire leur consommation ?

Les taxes ont été inventées pour répondre à des questions budgétaires. La nature n'a jamais bénéficié d'une évaluation financière. Le coût d'un produit naturel doit intégrer son cycle complet. Lorsque l'homme puise une ressource d'énergie de la terre, le prix de vente devrait inclure le retour à la terre, le transport entre les deux et l'impact de sa combustion sur la nature. La valeur du baril en fera un produit de luxe et entraînera fatalement une attitude plus économe, donc plus écologique. Mais la seule taxe à la source ne suffira pas, car seuls les fortunés pourraient s'affranchir d'une mobilité plus raisonnable et responsable.

Selon vous, quelles bonnes pratiques sont à retenir dans les 27 pays de l'Union ?

Un programme éducatif pour tous les petits Européens sur les risques pour l'environnement de l'utilisation des carburants fossiles. Une uniformisation des textes législatifs limitant les seuils de pollution. Une politique cohérente fiscale par rapport à l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables et polluantes. Des campagnes de promotion pour les autres moyens de déplacements démontrant le double effet sur la santé de la planète et sur la santé des citoyens. Faire appel à la solidarité de chacun pour autrui, aujourd'hui ou demain et au sentiment de responsabilité individuelle.

CHAPITRE 3

Amiens à l'Horizon Europe : une ville européenne

Quelle place pour Amiens dans l'Europe ?



Introduction

En octobre, les quatorze membres d'Amiens Horizon Europe se sont penchés sur le concept de ville européenne. Un thème très transversal qui avait pour cadre le magnifique atelier de peinture de l'artiste Francine Brandicourt, qui mêle les figures et les formes avec beaucoup de talent avec une préférence particulière pour ses réalisations confectionnées à partir du sable glané sur les plages du monde entier.

L'urbanisation est aujourd'hui un fait mondial et majoritaire, au point que la ville est devenue le milieu naturel de l'homme. De même que les données physiologiques de l'espèce humaine évoluent, l'espace urbain semble appelé, comme tout organisme, à la mutation. Au sens propre, et pas uniquement du point de vue environnemental, une ville est-elle durable ? La préservation du patrimoine va-t-elle l'emporter sur la création ? Le développement durable va-t-il constituer le nouvel impératif de la ville du futur ? Doit-on insuffler plus de culture dans la ville ? Faut-il accueillir de grands centres de recherche uni-

versitaire ? L'industrie a-t-elle encore un rôle à jouer dans la ville ? Quelle démocratie locale faut-il mettre en œuvre dans l'espace urbain ? Quel est l'impact des phénomènes de société dans la vie citadine ?

Un débat très dense où chacun a pu défendre ses arguments mais où tous ont reconnu qu'une ville ne peut répondre aux défis du XXIème siècle sans agir au niveau européen.

3.1 Amiens dans l'Europe

FICHE TECHNIQUE EUROPEENNE

Que fait l'Europe pour les villes ?

Si l'aménagement du territoire n'est pas à proprement parler une compétence de l'Union européenne, **l'une des raisons d'être de la construction européenne est l'amélioration de la cohésion sur l'ensemble du territoire européen.** La politique de cohésion constitue donc l'une des politiques fondamentales de l'UE.

Soucieux de limiter «l'ingérence» communautaire dans la gestion des politiques locales, les Etats membres ont souhaité que l'intervention européenne s'effectue essentiellement sur un plan financier. **La politique de cohésion se traduit donc par la mise en place de divers fonds, que l'on appelle fonds structurels.** Ces fonds sont orga-

nisés de manière thématique, soutenant les projets correspondants à diverses priorités (emploi, environnement, transports, etc). Ils sont ensuite gérés et distribués au niveau national ou local, selon le choix des Etats-membres.

L'objectif est de soutenir les espaces en difficulté afin de contribuer à la réduction des inégalités à l'intérieur des frontières européennes.

Pour les villes, le **programme URBAN** de la Commission européenne a été mis en place afin de soutenir des projets de développement durable dans les villes sélectionnées sur des critères sociaux, économique et environnementaux (70 villes en Europe, 9 en France: Clichy-sous-Bois/Montfermeil, le Mantois, les Mureaux/Val-de-Seine, Bastia, Grigny/Viry-Châtillon, Grenoble, Strasbourg, Bordeaux/Cenon/Floirac et le Havre).

Par ailleurs, chaque année, l'Union européenne dé-

signe deux villes comme **capitales européennes de la culture**, ce qui leur donne une visibilité accrue.



La Capitale européenne de la Culture

Conçu en tant que moyen pour rapprocher les citoyens de l'Union européenne, la Ville Européenne de la Culture a été lancée le 13 juin 1985 par le Conseil des ministres sur l'initiative de la Ministre grecque de la Culture Melina Mercouri.

En 1999, la « ville européenne de la Culture » est renommée « capitale européenne de la Culture », et est financée par le programme Culture 2000 de la Commission européenne.

Le titre de Capitale européenne de la Culture est conféré par le Parlement européen à une ville pour

un an. Lorsqu'une ville obtient ce titre, des manifestations artistiques et des performances de toute culture s'y déroulent. Comme, par exemple, « La forêt à l'envers » sur une des plus célèbres places de Lille en 2004.

C'est une association sans but lucratif ayant son siège au ministère de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

La France a accueilli l'événement quatre fois (Paris 1989, Avignon 2000, Lille 2004 et la région Lorraine, associée à Luxembourg et sa Grande Région en 2007) et s'apprête à organiser l'événement une cinquième fois en 2013, avec Marseille et la Provence (Plus d'infos sur : www.marseille-provence2013.fr).

Ils ont constaté

La liaison ferroviaire Amiens - Bruxelles reste faible

Peu de TGV directs (16h40 et 17h10 dans le sens Haute Picardie - Bruxelles, aucun dans le sens Bruxelles - Haute Picardie) assurent la liaison Amiens-Bruxelles. La liaison Amiens - TGV Haute-Picardie est peu adéquate.

Les liaisons aériennes en Picardie sont trop peu importantes

Les liaisons aériennes en Picardie sont faibles. L'aéroport de Beauvais -Tillé est assimilé à un aéroport parisien.

L'incitation au voyage n'est pas toujours prise en compte

La question de la rentabilité est toutefois centrale en matière de transports. Dès lors, il faut donner envie aux gens d'aller à Bruxelles et à Strasbourg. Concernant l'accueil des visiteurs à Bruxelles et Strasbourg, il faut faire des efforts en matière pédagogique.

Ils ont dit

« Si l'on se demande si l'accès à Bruxelles et à Strasbourg pour les Amiénois est important, je réponds oui. Car chacun devrait pouvoir facilement venir se rendre compte sur place du travail des députés européens et des institutions européennes. »

Vladimir Mendes Borges

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

L'accès à Bruxelles représente un enjeu important. La ville cosmopolite semblerait moins éloignée « spirituellement » parlant si elle l'était matériellement parlant.

Renforcer la liaison Amiens - TGV Haute - Picardie

Une liaison TER serait plus appropriée.

Renforcer la liaison Amiens - Bruxelles

La liaison Amiens - Bruxelles : plus de TGV directs seraient souhaitables.

L'aéroport de Beauvais est ouvert au trafic national et

international et propose plusieurs destinations dans des villes européennes.

Modifier le nom de l'aéroport de Beauvais

Il faudrait modifier le nom de cet aéroport, afin qu'il soit identifié comme un aéroport picard.

Concernant l'accueil des visiteurs à Bruxelles et Strasbourg, il faut faire des efforts en matière pédagogique.

Améliorer l'accueil des visiteurs au Parlement européen à Bruxelles et à Strasbourg

Il faudrait proposer des projets éducatifs plus pédagogiques et plus interactifs avec la possibilité de rencontrer des parlementaires voire des fonctionnaires.

3.2 L'Europe à Amiens



Quelle présence européenne dans les villes ?

- **Les relais EUROPE DIRECT** : ce sont les points d'information européens de la Commission européenne. Ils font office d'intermédiaire entre l'Union et ses citoyens au niveau local. Le réseau a pour mission de diffuser des informations et des conseils sur les politiques menées par l'Union européenne, d'encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne, de permettre aux institutions européennes de diffuser des informations locales et régionales, et de permettre au public de fournir un retour d'informations aux institutions de l'Union.
- **Les agences européennes** : spécialisées et déconcentrées, elles sont disséminées dans l'ensemble de l'Europe. Il en existe actuellement 36, dont 3 en France (l'Office communautaire des variétés végétales à Angers, l'agence ferroviaire européenne à Valenciennes et l'Institut d'études de sécurité communautaires à Paris).
- **Les citoyens communautaires résidant dans les villes et les agglomérations.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

La France abrite trois agences de l'Union européenne :

- L'Office Communautaire des Variétés Végétales (CVPO), à Angers.
- L'Agence Ferroviaire Européennes (ERA). Cette agence a deux sites : le siège administratif à Valenciennes et un centre pour la tenue de réunions et de conférences internationales à Lille.
- L'Institut d'études de sécurité de l'Union Européenne (ISS), qui a son siège à Paris.

Ils ont constaté

La « génération européenne » émerge

Les échanges au niveau scolaire forment le véritable moteur de l'intégration européenne et de l'émergence d'une « génération européenne ». Il faut donc les renforcer.

L'Union européenne reste peu visible à Amiens

La visibilité européenne à Amiens comme ailleurs en France est faible. La stratégie de communication de la Présidence Française de l'Union Européenne à cet égard est une belle réussite : le logo est très présent et identifié par de nombreux Français.

Le camping à Montières est l'un des seuls lieux d'accueil pour les voyageurs de passage. Malgré son cadre très agréable, il manque de convivialité.

Ils ont dit

« La présidence française du Conseil de l'UE a démontré que communiquer sur l'Europe n'est pas si difficile. Tout le monde a identifié le logo de la présidence française et ainsi, tout le monde s'est rendu compte que la France présidait le Conseil de l'UE. »

Pierre Savreux

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

Il faut renforcer la visibilité européenne dans la ville.

Renforcer la visibilité des symboles européens

Utiliser davantage les symboles européens notamment le drapeau.

Ouvrir une auberge de jeunesse à Amiens

L'ouverture d'une auberge de jeunesse à Amiens : ces auberges sont des lieux de rencontres, d'échanges. Les jeunes et moins jeunes qui voyagent à travers l'Europe (grâce notamment au programme Interrail) s'orientent vers les auberges de jeunesse. Ces lieux offrent des tarifs abordables pour tous les budgets.

Organiser des week-ends de l'Europe

Pour impliquer les gens dans l'aventure européenne, il faut les faire participer. Pourquoi ne pas organiser des week-ends dédiés à chacun des Etats membres. Chacun choisit ensuite un domaine dans lequel il a envie de participer (gastronomie, culture, sport, etc.).

les Européens installés à Amiens.

... à l'horizon 2025

Soutenir les échanges de maison

Pourquoi ne pas développer les échanges de maison? A l'heure actuelle, les échanges concernent surtout la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Il faut élargir le champ à l'ensemble des Etats membres.

Ouvrir un «bar européen» à Amiens

L'ouverture d'un «bar européen» à Amiens : typiquement européen, organisant des soirées à thème pour chaque Etat membre favoriserait les échanges avec



5 questions à...

Patrick POISSONNIER

Directeur général de la SIP d'HLM ;
Président de l'Union Régionale pour
l'Habitat en Picardie

« Les portefeuilles du logement et de l'équipement devraient relever du même ministère, celui de l'Écologie et du Développement durable »

Pourquoi les aménageurs essaient-ils aujourd'hui de lutter contre l'étalement urbain ?

Avec la révolution industrielle, l'exode rural et l'amélioration des moyens de transport (chemin de fer puis automobile...), les espaces urbains se sont dilatés,

avec une densité du bâti d'autant plus faible que l'on s'est éloigné du cœur des villes. Dès le 19ème siècle, les théories hygiénistes avaient préconisé une ville de faible densité, afin que « l'air circule ». Au cours du 20ème siècle, l'habitat pavillonnaire « maison + jardin privatif » est devenu la norme. Plus récemment, nous avons connu un regain d'intérêt pour la campagne, mais de la part de travailleurs citadins. Ces néo-ruraux ont inventé une campagne péri-urbaine, marquée par leurs migrations pendulaires habitat/campagne - travail/ville, très souvent réalisées en voiture.

Aujourd'hui, nous savons que ce modèle n'est pas viable, ou tout du moins pas durable. L'augmentation du prix de l'énergie, et notamment du carburant, fait reconsidérer le calcul économique des néo-ruraux, pour lesquels le coût du transport ne rend plus leur pavillon à la campagne si bon marché. Dans certaines zones rurales du département de la Somme, nous rencontrons aujourd'hui des difficultés pour louer nos logements, faute de demande...

Du point de vue des villes, on ne supporte plus l'étalement urbain, surtout lorsqu'il est résidentiel, et on encadre plus le développement des zones d'activités. Les impacts ne sont en effet pas que d'ordre environnemental, mais aussi social.

La mission aujourd'hui donnée aux aménageurs, comme les bailleurs sociaux, est la redensification des villes et la reconquête de leurs centres. A Amiens, nous sommes parvenus à limiter l'étalement de la ville. La capitale picarde garde cependant la caractéristique d'une ville très peu dense, mais parce qu'elle possède de nombreux « trous », souvent sous forme de parcs ou de jardins. Nous devons garder cet équilibre précieux, qui explique qu'Amiens soit si agréable à vivre. Mais certaines zones, surtout en hyper-centre, doivent être redensifiées, ou ont eu raison de l'avoir été.

Comment contribuez-vous à favoriser la mixité sociale dans les villes ?

La mixité sociale est bien sûr un des grands autres sujets actuels du monde de l'habitat. Concrètement, il s'agit qu'au sein d'une même zone géographique, des personnes issues d'horizons sociaux différents (niveaux de vie, catégories socioprofessionnelles, âge, origines...) se côtoient ou cohabitent, à l'échelle de l'immeuble, ou du quartier.

Le brassage social est important et peut être facilité par la législation, et l'action des collectivités. Par exemple, lorsque la ville d'Amiens planche sur une nouvelle zone, elle vise à ce qu'elle soit mixte, partagée entre habitat privé et habitat social. Les bailleurs eux-mêmes, au sein d'un même programme, essaient de varier les modes de financement, afin de pouvoir attribuer les logements à des personnes aux revenus différents, des plus défavorisés à ceux qui peuvent prétendre à un logement dit «intermédiaire».

Prenez-vous en compte la protection de l'environnement, et les dernières préconisations du Grenelle de l'Environnement ?

Le Grenelle de l'Environnement est aussi une législation à venir, et aujourd'hui les bailleurs amiénois l'ont déjà anticipé, en certifiant leurs opérations neuves par des labels environnementaux. Bientôt, ce sera aussi le cas pour leurs opérations de réhabilitation.

Mais le logement durable, notamment en raison du surcoût qu'il représente, est-il réalisable en période de grave crise financière ?

C'est justement en période de crise qu'il faut changer les façons de faire ! Plus concrètement, l'habitat social a une carte à jouer dans cette crise, car son activité est contrat-cyclique. Lorsque tout va bien, on s'intéresse peu à lui, car les promoteurs privés montent des projets plus rapides et plus lucratifs. Mais lorsque l'ambiance est plus morose, on se tourne vers les bailleurs sociaux, qui restent les seuls à déposer des permis de construire... C'est en tout cas vrai à Amiens aujourd'hui, à part quelques particuliers. Les entreprises qui répondent à nos appels d'offres sont moins chères, et cela nous permet d'assurer le

surcoût lié aux nouvelles réglementations mais aussi à nos objectifs en matière d'économies d'énergie et d'eau.

D'autant que nous avons intégré la notion de « coût global » dans nos opérations. Mieux construire aujourd'hui, ça veut aussi dire moins réhabiliter demain. Je dis souvent à mes équipes que « nous n'avons pas les moyens d'acheter bon marché. »

Et puis, en améliorant considérablement l'enveloppe thermique de nos logements par rapport à ce qui a pu être fait auparavant, on réduit drastiquement les charges des locataires. On peut imaginer un ratio loyer/charges qui va évoluer dans le temps, nous permettant d'avoir des loyers de sortie plus importants, pour financer les travaux liés à l'environnement. Tout en préservant le pouvoir d'achat de nos concitoyens, puisque le loyer impacte directement, contrairement aux charges, sur l'APL.

En France, deux ministères coexistent sur ce

secteur : le Ministère d'Etat à l'Ecologie et au Développement durable, ainsi que le Ministère du Logement. Cette coexistence est-elle néfaste ou bénéfique pour les politiques menées en matière de logement ?

Je dirais que cette situation est plutôt néfaste, car deux logiques s'opposent et la direction à prendre s'en trouve brouillée. Pour caricaturer un peu, je dirais qu'il y a encore peu, nous étions tiraillés entre deux discours, l'un émis par le Ministère du Logement, qui demandait à ce qu'on construise, beaucoup et encore, dans un contexte de crise du logement, pour atteindre un objectif de 800 000 logements construits en France en 2008... ; et un autre en provenance du Medad, qui imposait des constructions de meilleure qualité, notamment sur le plan thermique, mais plus coûteuses... Comme je l'explique ci-dessus, nous privilégions pour le moment la deuxième directive, « construire mieux », quitte à prendre le risque, à enveloppe budgétaire constante, de « construire moins ». Pour revenir plus précisément à votre question, je

pense que les portefeuilles du logement et de l'équipement devraient relever du même ministère, celui de l'Ecologie et du Développement durable dans la configuration actuelle.

CHAPITRE 4

Amiens à l'Horizon Europe : une ville solidaire

Quelle solidarité à Amiens et en Europe ?



Introduction

La Solidarité a donc été le dernier thème abordé par le Conseil de la Société Civile. Au fil de la soirée de réflexion, qui s'est déroulée en novembre 2008 au sein de la permanence parlementaire de la députée européenne, les membres se sont notamment interrogés sur les moyens de renouveler l'éthique de la solidarité au niveau européen, en matière de justice sociale entre Etats membres, mais aussi sur l'application concrète de ces principes.

Dans leurs réflexions, les conseillers d'Amiens Horizon Europe ont tenté de répondre à une question prégnante : comment construire la ville solidaire ? Une question sous forme de challenge, qui relève de tous les citoyens, et non pas seulement des acteurs de la politique de la ville.

Construire la ville solidaire peut dès lors apparaître comme un défi posé à l'ensemble des habitants des villes et, en premier lieu, aux citoyens et non plus uniquement aux maires et à leur conseil municipal.

Elément très étonnant : les membres du Conseil sont restés attachés à des choses très concrètes dans ce débat, comme les fonds FEDER par exemple, et ont très peu abordé les questions liées à l'habitat social, à la mixité sociale ou encore à la vie associative.

4.1 Solidarité territoriale

A bien des égards, le principe de solidarité constitue le principe cardinal de l'Union européenne.

De nature transversale, il est à la base de toutes les politiques européennes : politique agricole commune, construction du marché intérieur, politique des transports, etc. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise économique, la solidarité européenne est mise à l'épreuve.

FICHE TECHNIQUE EUROPEENNE

Le principe de solidarité constitue **la raison d'être de l'Union européenne**. Il est le **corollaire du principe d'égalité** sur l'ensemble du territoire européen. Donner à chacun les mêmes chances où qu'il habite, cela signifie donner les mêmes chances de développement à toutes les villes, toutes les régions européennes.

La solidarité communautaire est fondée sur plusieurs **instruments financiers** :

- **Fonds structurels** : les deux plus importants sont le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE)
- **Fonds de solidarité de l'UE** : l'objectif est de faire face à l'ensemble des dépenses liées aux catastrophes. Il est créé en 2003, après les drames des inondations et de la canicule. Le budget disponible se monte à 1 milliard d'euros.
- **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** : créé en 2007, budget de 500 millions d'euros par an.

La politique de cohésion territoriale de l'Union européenne est remise en cause de manière permanente par un phénomène majeur : l'élargissement. Plus l'UE s'élargit, plus grand est le besoin de solidarité et plus

délicate est la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne. Même si l'UE observe une pause actuellement en matière d'élargissement, celui de 2004 est loin d'avoir été complètement absorbé. Il a renouvelé profondément l'ordre des régions prioritaires, avec des conséquences bien entendu pour les anciens Etats membres.



La Commission européenne veut aider les régions à dépenser les fonds structurels

Face à la crise, Bruxelles a confirmé que les régions européennes disposeraient de six mois de plus pour dépenser les fonds communautaires de la période 2000-2006.

Conformément à ce qu'elle avait annoncé en novembre, lors de la présentation du plan de relance

européen, la Commission européenne a annoncé, le 24 février, deux mesures destinées à aider les régions européennes à lutter contre la crise.

385 des 555 programmes opérationnels relevant de la politique de cohésion, et pour lesquels les fonds n'ont pas été utilisés en totalité pour la période 2000-2006, auront six mois de plus pour dépenser les crédits européens. La mesure, qui repousse ainsi la date limite pour les projets et les paiements au 30 juin 2009, concerne quatre fonds: le fonds social européen (FSE), le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (Ifop).

La marge de manœuvre des régions dans la répartition des fonds entre les différentes priorités d'un même programme opérationnel passera de 2 à 10%.

Ces deux mesures ont pour objectif d'aider les régions européennes à utiliser leurs crédits non dé-

pensés de la période 2000-2006, alors que la mise en œuvre des programmes opérationnels de la période actuelle (2007-2013) prend du retard.

Ils ont constaté

La France modifie sa gouvernance territoriale

En France, les collectivités territoriales notamment les régions représentent un poids de plus en plus important. Le développement de l'échelon régional est pertinent au regard du projet européen, il peut toutefois être dangereux pour les Etats membres.

Le développement de l'échelon régional reste incomplet

Le travail effectué au niveau régional manque encore de visibilité.

L'unité de la Région picarde est rendue difficile à la fois par son étendue et par sa ruralité.

Ils ont dit

« En Picardie, l'identité régionale semble moins forte en raison du caractère profondément rural de notre région. Ce qui ne veut pas dire que la solidarité picarde n'existe pas ! »

Yassine Mokkadem

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

Les marchés ne sont plus nationaux, mais européens, voire internationaux. Des marchandises et des aliments peuvent être fabriqués n'importe où dans le monde, puis envoyés partout ailleurs. Grâce à l'effervescence des internautes, des services peuvent être offerts de n'importe quel pays ou continent vers toutes les régions du monde. Les éventuelles conséquences sur les sources traditionnelles d'emploi sont donc conséquentes. En mars 2006, la Commission européenne proposait la création d'un fonds d'ajustement à la mondialisation visant à aider les travailleurs touchés par les délocalisations.

Renforcer le fonds d'ajustement à la mondialisation

Le Conseil de la société civile propose de renforcer ce fonds. Ce renforcement permettra d'exprimer la solidarité de l'Union européenne envers les citoyens touchés par le licenciement en raison d'ajustements structurels, à retrouver du travail.

4.2 Solidarité sociale

FICHE TECHNIQUE EUROPEENNE

Quelle est la politique sociale européenne ?

La politique sociale est bien souvent considérée comme le **parent pauvre de l'Union européenne**. L'intégration européenne est en effet allée jusqu'à aujourd'hui bien moins loin en matière sociale qu'en matière commerciale ou industrielle.

De fait, **les politiques sociales restent très largement du ressort des Etats membres**. L'Europe intervient toutefois, en donnant des **prescriptions minimales**, les Etats membres restant libres d'adopter des règles plus strictes. Par exemple, en matière de temps de travail, l'Europe fixe un seuil maximal à 48h, ce qui n'empêche pas les Etats membres d'adopter un seuil plus bas.

Dans ce domaine, le **rôle de la Cour de justice des**

communautés européennes est par conséquent très important. La Cour mène en effet une jurisprudence souvent volontariste, profitant de la faiblesse de la compétence européenne en la matière pour donner une impulsion supplémentaire. C'est particulièrement le cas s'agissant de l'égalité des sexes par exemple.

Le FSE :

Il s'agit du fonds structurel le plus ancien (1957). Ses objectifs sont de soutenir l'emploi et de promouvoir la cohésion économique et sociale. Son budget correspond à 10% du budget communautaire, soit 75 milliards d'euros sur la période 2007-2013.

La stratégie du FSE est définie au niveau de l'UE, mais la mise en œuvre de ses financements incombe aux Etats membres et aux régions. 6 domaines prioritaires spécifiques ont été identifiés :

- Amélioration du capital humain (34 % du financement total)

- Amélioration de l'accès à l'emploi et insertion durable (30 %)
- Amélioration des capacités d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs (18 %)
- Amélioration de l'inclusion sociale des moins favorisés (14 %)
- Renforcement des capacités institutionnelles sur le plan local, régional et national (3 %)
- Mobilisation en faveur de réformes portant sur l'emploi et l'inclusion sur le marché du travail (1%)

En résumé, en matière de solidarité sociale, l'action de l'Union européenne est uniquement complémentaire, la main restant largement aux Etats membres.



Solidair'TV : la web tv de l'économie sociale et solidaire

Solidaire ! Solidair'TV, la web télévision de l'économie sociale, est solidaire de toutes les formes d'expérimentation sociale et de développement durable, celles qui mettent l'être humain au centre d'un système économique plus juste, plus respectueux et plus éthique.

Portée par la Scop 1000 Projets, Solidair'TV est une web télé solidaire venue d'Alsace, financée par la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (Diieses). Elle a pour ambition de devenir le portail de référence des reportages sur l'économie sociale et solidaire. Le projet est neuf mais déjà présent dans plusieurs régions françaises et cherche à s'implanter grâce à des relais et financeurs dans les régions. Solidair'TV

cherche notamment à s'implanter en Ile-de-France, où elle a déjà réalisé des reportages sur des structures solidaires de la région. En outre, la chaîne est soutenue par Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi.

Plus d'infos : www.solidairtv.com



LE SAVIEZ-VOUS ?

La France a eu son Secrétaire d'Etat chargé de l'Economie solidaire en la personne de Guy Hascoët. C'était dans le Gouvernement de Lionel Jospin de mars 2000 à mai 2002. Il dépendait du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (dirigé par Martine Aubry puis par Elisabeth Guigou). De plus, Guy Hascoët (Les Verts), était originaire du département du Nord !

Ils ont constaté

Les aides européennes en faveur des actions de solidarité sont trop complexes et trop peu visibles

La complexité des démarches rend difficile le lancement d'actions de solidarité. La visibilité européenne dans ce domaine est faible, malgré les financements apportés.

Ils ont dit

« La solidarité, ce n'est pas uniquement une question d'argent. C'est même d'abord et avant tout un souci de l'être humain. »

Yolande Caumont

Ils proposent...

... à l'horizon 2010

Il y a un réel décalage entre les intérêts à long terme et les objectifs à court terme et une forte dépendance vis à vis du calendrier électoral.

Faire coïncider le calendrier électoral dans l'ensemble des Etats membres

Il faudrait faire correspondre le calendrier électoral dans l'ensemble des Etats membres et organiser toutes les élections nationales majeures au même moment en tenant compte des dates « clés » de chaque Etat (jours fériés, fêtes nationales, fêtes religieuses...).

Les relais d'information Europe direct sont des inter-

médiaires entre l'Union et ses citoyens et sont présents à un niveau local. Ces réseaux diffusent des informations et proposent des conseils sur les politiques menées par l'Union européenne.

Augmenter les ressources des relais EUROPE DIRECT

Le Conseil de la société civile propose d'augmenter la présence de conseillers capables d'aider les citoyens à effectuer des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Union européenne.

Le Fonds Social Européen (FSE) est un des deux Fonds structurels de l'Union européenne avec le FEDER (Fonds européen de développement régional), qui contribuent à la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

Améliorer la visibilité des fonds européens

Il faut augmenter la visibilité des financements euro-

péens notamment en ajoutant le drapeau européen à chaque fois qu'il y a un financement européen.

Ils ont dit

« L'Europe démontre son intérêt surtout sur le plan économique et financier, en particulier à travers les différentes subventions qu'elle propose. »

Francis Huglo



3 questions à... **Valérie LETARD**

**Secrétaire d'Etat
chargée de la Solidarité ;
Présidente de Valenciennes Métropole**

« L'Europe en elle-même est déjà un espace de solidarité. Ses principes fondateurs en font une référence démocratique et sociale pour de nombreux autres pays dans le monde. »

Quelles solidarités faut-il renforcer pour faire face à la mondialisation ?

Il nous faut impérativement renforcer les solidarités

envers les personnes les plus vulnérables de notre société. C'était une évidence avant le déferlement de la crise financière : la dégradation de la situation économique et sociale en renforce la nécessité absolue. C'est à la manière dont nous prenons en charge les plus fragiles d'entre nous que nous pouvons mesurer la qualité d'une société démocratique. Cette exigence donne tout son sens à mon action ministérielle en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Elle m'anime également dans mes responsabilités dans le champ de la parité et de l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet je suis très attentive à ce que les femmes ne deviennent pas la variable d'ajustement de la crise. Des femmes qualifiées, participant activement au développement économique, tout en préservant un équilibre familial, comme le vit une grande majorité des femmes françaises, sont un atout pour l'Europe.

Selon vous, comment créer un espace de solidarité à un échelon local, voire national ou européen ?

L'Europe en elle-même est déjà un espace de solidarité. Ses principes fondateurs en font une référence démocratique et sociale pour de nombreux autres pays dans le monde. Notre modèle de développement, respectueux de l'histoire et des spécificités des Etats qui la composent, est unique. En matière de solidarité, je crois aussi que c'est au plan local que celle-ci doit se déployer pour être au plus proche des besoins de nos concitoyens. Car la solidarité, ce n'est pas une notion virtuelle, mais une action concertée aux résultats très concrets, associant en réseau de multiples acteurs complémentaires : élus, administrations, travailleurs sociaux, associations. Seule la proximité permet de détecter et de prendre en charge convenablement un enfant maltraité, une femme victime de violences ou une personne âgée isolée.

En tant que Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, quelle est la grande avancée sociale obtenue par la Présidence Française du Conseil de

l'Union européenne au second semestre 2008 ?

Dans le champ du droit des femmes, nous avons bien progressé. Nous l'avons fait pour le congé de maternité pour lequel l'Europe a donné un cadrage général. Désormais, selon les pays concernés, le congé maternité varie entre 14 et 20 semaines, tout en étant rémunéré entre 60 et 100 % des salaires antérieurs. En France, le congé maternité s'étale de 16 à 26 semaines en moyenne.

Deux propositions de directives ont été présentées par la Commission au mois d'octobre. Elles prévoient la révision de la directive de 1992 sur les congés maternité et la révision de la directive de 1986 sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes chez les travailleurs exerçant une activité indépendante. Ces deux propositions ont été assorties, notamment, d'un rapport sur le développement des modes de garde d'enfants, qui montre que nous devons encore nous mobiliser pour faire plus en la matière.

Nous avons poursuivi l'effort en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en nous inscrivant dans la continuité du pacte pour l'égalité entre les femmes et les hommes adopté par le conseil européen en juin 2006 ainsi que de la feuille de route de la Commission européenne pour la période 2006-2010. Dans la continuité du 1er trio des présidences, nous nous sommes engagés avec la Tchéquie et la Suède à mettre en œuvre un certain nombre de priorités, au cours des 18 prochains mois. Il s'agit notamment :

- d'augmenter l'emploi des femmes et de réduire les disparités entre femmes et hommes en matière d'emploi, de chômage et d'inactivité,
- de lutter contre les écarts salariaux,
- d'améliorer la qualité de l'emploi des femmes,
- de favoriser l'accès des femmes aux postes de décision et de direction,

- de développer l'entrepreneuriat féminin,
- de mettre en œuvre des mesures actives pour prévenir et lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes.

Enfin, pour lancer une dynamique, la Présidence française a proposé la création d'un réseau européen d'entreprises qui regroupera l'ensemble des entreprises reconnues dans chaque pays pour leur engagement concret en faveur de l'égalité professionnelle. Cette idée a reçu le soutien de l'ensemble des participants à la réunion ministérielle informelle qui s'est tenue à Lille à mon initiative en novembre 2008 et l'engagement a été pris – avec l'accord de la Commission - de mettre en place ce réseau d'ici 2010.



Signez la pétition ONE CITY : pour que vive l'Europe à Strasbourg !

- Rationaliser le fonctionnement du Parlement européen tout en ne sacrifiant pas Strasbourg, symbole majeur de la construction européenne.
- Regrouper l'intégralité des activités (administration, sessions, commissions...) du Parlement européen à Strasbourg, capitale de la démocratie parlementaire européenne.

Signez la pétition en ligne !
www.one-city.eu



EPILOGUE

L'Appel de Strasbourg

le 25 mars 2009

L'appel d'Amiens Horizon Europe pour une Europe des Citoyens

Au terme de sa réflexion, le Conseil de la Société Civile « Amiens Horizon Europe », réunissant à l'initiative de la députée européenne Brigitte Fouré des personnalités de multiples univers personnels et professionnels, est fier et heureux d'avoir osé l'expérience de la rencontre au cours de ces 18 mois passés à imaginer Amiens dans l'espace européen de demain.

L'Europe doit se rapprocher de ses citoyens, mieux leur expliquer la valeur ajoutée de ses politiques pour leurs droits, leur prospérité et leur sécurité. L'Europe

ne doit pas être synonyme de bureaucratie mais au contraire ouvrir une voie plus large à la participation des citoyens. Elle doit s'appuyer sur la double légitimité des États et des citoyens. Nous devons développer davantage encore le concept de citoyenneté européenne, lui donner un contenu réel plus fort, car son rôle pour l'avenir est considérable. La Charte des droits fondamentaux et l'initiative législative populaire contenues dans le traité de Lisbonne sont de bons exemples des avancées prévues par celui-ci en ce domaine.

L'Europe se fera avec ses citoyens, car ils en constituent l'âme et le socle. C'est à Strasbourg que l'Europe des Peuples se fait humaine et proche de ses citoyens.

C'est pourquoi, nous appelons les citoyens de l'Union européenne à créer des instances de démo-

cratie consultative comme la nôtre afin d'établir un dialogue foisonnant et constructif avec les députés européens.

Car le Parlement européen est aujourd'hui la seule instance où se fait entendre véritablement la voix des Citoyens de l'Union européenne.

**Unis dans la diversité,
nous disons OUI
à l'Europe des Citoyens !**



Remerciements

Toute l'équipe de la députée européenne Brigitte Fouré tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce Livre Bleu du Conseil de la Société Civile « Amiens Horizon Europe » :

M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen, pour avoir accepté de recevoir les membres d'Amiens Horizon Europe le 25 mars 2009 à Strasbourg.

Mme Margie Sudre, Députée européenne, Présidente de la délégation française du PPE-DE au Parlement européen.

Mme Johanna Bougon De Bruijn, conseillère municipale d'Amiens, Présidente du Centre Libre Ecologique et Européen.

M. Patrick Poissonnier, Directeur général de la SIP d'HLM, Président de l'Union Régionale pour l'Habitat en Picardie (URH).

Mme Valérie Létard, Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, Présidente de Valenciennes Métropole

Merci aux intervenants extérieurs qui sont venus enrichir les réflexions du Conseil de la Société Civile ou qui ont aidé à la préparation et à la tenue des réunions par des gestes concrets :

M. Gauthier Kerros

M. Sébastien Colombel

Mme Valérie Fasquel

Et bien sûr, merci à **Ben, Catherine, Francine, Francis, Léon, Marc, Marie-Christine, Marie-Josée, Martine, Pascal, Pierre, Sandra, Vladimir, Yasmine et Yolande**, sans qui rien n'aurait été possible.

Réalisation du Livre Bleu

Rédaction : **Hélène Maquinghen, Florence Rangeon** et **Fabrice Hirschberger**.

Maquette et Graphisme : **Fabien Hecquet**.

Logo « Amiens Horizon Europe » :
Anne-Flore Laloux.

Ce Livre Bleu est dédié au « père fondateur » du Conseil de la Société Civile « Amiens Horizon Europe » avec nos remerciements et notre reconnaissance émue pour nous avoir suggéré cette très belle idée à la fin de l'année 2007 :

M. Jean-Christophe Parisot, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Lot (France).



MARS 1959 - MARS 2009 : 50 ANS D'OCCUPATION

Le Conseil de la Société Civile «Amiens Horizon Europe» soutient la cause du Peuple Tibétain.